

Liste des pièces justificatives pour :

Une demande de certificat de résidence algérien « Scientifique » auprès de la préfecture

Le jour de votre rendez-vous vous devrez fournir une liste de pièces justificatives

- Visa Long Séjour OU dernier titre de séjour**
- Passeport en cours de validité** (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).
- Si vous êtes marié : certificat de mariage** (copie intégrale ou extrait avec filiation) et titre de séjour ou visa du ou de la conjoint(e).
- Si vous avez des enfants : extrait d'acte de naissance de vos enfants avec filiation ou livret de famille**
- Certificat de résidence algérien, mention « scientifique », en cours de validité, du ou de la conjoint(e) OU récépissé de demande de titre de séjour en cas de demande simultanée.**
- Convention d'accueil du ou de la conjoint(e).**
- Justificatif de domicile à votre nom et prénom datant de moins de 6 mois :**
 - Facture d'électricité (ou gaz, eau téléphone fixe, accès à internet)
 - Ou Bail de location de mois de 6 mois
 - Ou Quittance de loyer (si locataire)
 - Ou Taxe d'habitation
 - Ou Attestation de résidence universitaire
 - Si vous êtes hébergé à l'hôtel : une attestation de l'hôtelier et la facture du dernier mois
 - Si vous êtes hébergé par un particulier, vous devrez aussi fournir une attestation d'hébergement complétée et signée par la personne qui vous héberge ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité, et justificatif de son domicile à son nom et prénom si l'adresse de sa pièce d'identité n'est plus à jour.
 - ➔ Pour vous procurer un formulaire d'attestation d'hébergement (aussi appelé attestation d'accueil) contactez la mairie la plus proche de votre lieu de résidence.
- Trois photos d'identité récentes** de format 35mm x 45 mm aux normes réglementaires